Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260408-ARRETE2026_28-AI

Halluin
Ville d'avenir
24, rue Marthe Nollet
59250 HALLUIN

ARRÊTÉ 2026/28

SERVICE EMETTEUR

Administration Générale

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU MAIRE A MONSIEUR DOMINIQUE COONE CONSEILLER MUNICIPAL

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Ville d'HALLUIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n° 02/04 – 03/20216-du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 fixant à 10 le nombre des Adjoints ;
- Vu les délibérations n°D26-04/2026 et n°D27-04/2026 en date du 7 avril 2026, portant fixation et majoration des indemnités des élus et dans ce cadre création d'un poste de Conseiller Municipal délégué à la Prévention et à l'éclairage Public ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de l'installation des Adjoints au Maire en date 28 mars 2026 ;
- Considérant que les dix Adjoints sont, tous, titulaires d'une délégation ;
- Considérant que les adjoints sont titulaires de délégations de fonctions, mais qu'il y a lieu, pour assurer la continuité du service public, notamment en cas d'absence ou d'empêchement, de prévoir que certaines fonctions et la signature de certains actes puissent être exercées par **Monsieur Dominique COONE**, Conseiller Municipal.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions

Monsieur Dominique COONE, Conseiller Municipal, est délégué à la Prévention et à l'éclairage Public.

Délégation de fonctions lui est donnée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Assurer le pilotage de la politique de santé, sécurité et prévention de la Ville ;
- Veiller au respect des obligations réglementaires en vigueur ;
- Conduire l'évaluation des risques et suivre la mise en œuvre des plans d'action
- Déployer des actions de prévention des risques professionnels et psychosociaux ;
- Coordonner les acteurs internes et partenaires externes ;
- Organiser la sensibilisation et la formation des agents ;
- Assurer la gestion et la maintenance du réseau d'éclairage public (travaux, interventions, signalements) ;
- Piloter la transition énergétique (LED, sobriété) et garantir un éclairage adapté à la sécurité et au cadre de vie des habitants

ARTICLE 2 : Délégation de signature

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Monsieur Dominique COONE**, Conseiller Municipal délégué à la Prévention et à l'éclairage Public, pour signer tous les courriers et documents administratifs relevant de sa délégation de fonctions.

Sont exclus de la présente délégation

- Les contrats de délégation de service public ;
- Les actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes ;

Les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville qui devront être impérativement cosignées du Maire.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260408-ARRETE2026_28-AI

ARTICLE 3 : Modalités de signature

Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront être précédés de la mention suivante :

Pour le Maire et par délégation,
Dominique COONE
Conseiller Municipal Délégué

ARTICLE 4 : Responsabilité et contrôle

La présente délégation est exercée sous ma responsabilité et ma surveillance.

Le délégataire devra rendre compte sans délai des décisions prises et des actes signés dans ce cadre.

ARTICLE 5 : Fin de de la délégation

La présente délégation prendra fin :

- Lors de cessation des fonctions du délégataire ;
- Lors de l'expiration du mandat du Conseil municipal.

ARTICLE 6 : Exécution et publicité

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

ARTICLE 7 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Spécimen de signature de
Monsieur Dominique COONE

Fait à Halluin, le 8 avril 2026

Le Maire,
Laurent CAURE

MAIRIE D'HALLUIN

Notifié à l'intéressé le : 08 AVR. 2026

Transmis en Préfecture le : 08 AVR. 2026